CHAUFFAGE URBAIN A CLICHY: LE PROTOCOLE DU 21/12/2011 SE RÉVÈLE UN DÉSASTRE FINANCIER POUR LES UTILISATEURS - PAYEURS

LES GRANDS PERDANTS : LES UTILISATEURS-PAYEURS

LA BAISSE DE 20% EST TRÈS INSUFFISANTE.

Après une baisse auto-proclamée par la SDCC de 20%, les clichois continuent à payer leur chauffage urbain 25% trop cher. Et cette différence perdurera 20 ans.

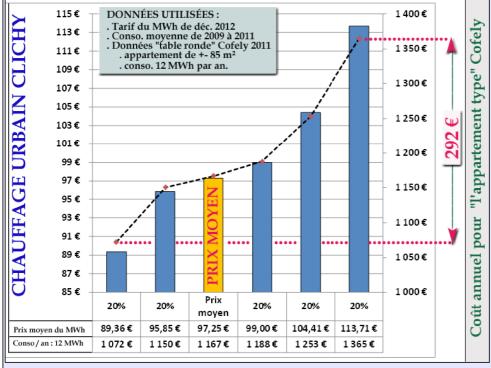
Voir, au verso, pourquoi et comment la SDCC peut baisser ses TARIFS.

DES TARIFS DISCRIMINATOIRES



Le protocole a généré – de par les choix faits – une situation discriminatoire, entre utilisateurs du même chauffage, avec des écarts de prix moyen annuel du MWh dépassant 40%! De 82,10 € à 120 € TTC du MWh (base : tarifs SDCC mars 2012).

Soit un prix annuel pour un appartement « type » (85 m² et 12 Mwh / an) allant de 985 € à 1440 € (les écarts maximums constatés) : **une différence de 455 € TTC /an, pendant 20 ans.**



Le graphe ci-dessus fournit les différences annuelles de coût du MWh, les utilisateurs ayant été regroupés, pour simplifier le visuel et éliminer les extrêmes , par sous-ensembles de 20% du total des sous-stations.

Conclusion : près de 300 € de différence par an pour un même appartement et pour le même chauffage urbain. Où est l'équité promise, à de nombreuses occasions par la SDCC et servant à justifier ses manipulations (augmentation des puissances et suppression de l'exonération du R22).

JUSTIFICATION PRINCIPALE DE LA PROLONGATION DE 20 ANS DE LA DÉLÉGATION, LA PROMESSE DE BAISSE GÉNÉRALISÉE DE 20% DES TARIFS ÉTAIT UN MENSONGE GROSSIER.

Copropriétaires, locataires de Clichy Habitat et autres locataires, le protocole a supprimé votre droit à exonération du R22 et a augmenté, pour beaucoup, la puissance souscrite : ces manipulations ont rendu impossible la baisse généralisée de 20%

LE GRAND GAGNANT : LA SDCC

MALGRÉ UNE BAISSE DE 20% DE SES TARIFS, LA SDCC AMÉLIORE SES RÉSULTATS PRÉVISION-NELS 2012!

A la différence des entreprises « normales », la SDCC baisse ses tarifs de 20% et améliore ses résultats!

MYSTÉRE? NON!

La SDCC ne fait que répondre aux demandes de la Chambre régionale des comptes :

- elle « remonte » 1,4 million d'euros de charges au niveau de sa maison mère, la Cofely.
- et elle démontre que depuis
 20 ans les clichois supportent ces charges indues.

ELLE SÉCURISE SES RÉSULTATS POUR 20 ANS

En augmentant, avec l'accord de la Ville, la part du R2 - Charges d'exploitation - qui évolue indépendamment de la consommation, la SDCC est toujours gagnante, hiver rigoureux ou pas.

ELLE « RÉCUPÈRE » 20 ANS DE DÉLÉGATION EN PLUS ET ÉCHAPPE AUX RECOURS ENGAGÉS CONTRE ELLE.

LES ÉLUS LOCAUX SONT MAINTENANT PARFAITEMENT INFORMÉS DES MÉFAITS DU PROTOCOLE.

Les données de ce document sont extraites de trois courriers envoyés par le Collectif à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Suite à la suppression de la commission de suivi du dossier du chauffage, rendant impossible le dialogue avec les clichois, nous leur avons proposé une réunion tripartite (avec la mairie et la SDCC) qui permettrait de confirmer ou d'infirmer nos analyses.

Ces courriers sont reproduits sur notre site : cdcc92.org.

Contact et adhésion : CDCC 143 Bd Jean Jaurès- 92110 Clichy - email : cdcc.92clichy@gmail.com - Site : cdcc92.org

LES GRANDES « ANOMALIES » DU PROTOCOLE

LE CALCUL DES TARIFS MENSUELS DE LA SDCC EST-IL FAUX?

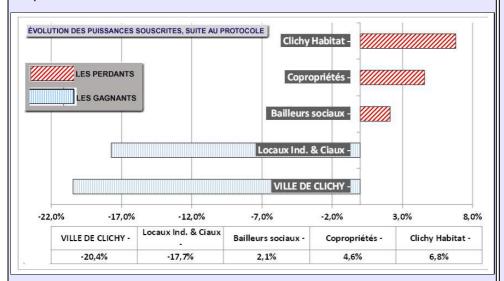
C'est ce que nous estimons. Nous avons demandé, par des écrits, à la SDCC, à la Mairie et aux conseillers municipaux de s'assurer **de l'exactitude ou pas** de notre analyse. Une Délégation de Service Public ne peut facturer sur des bases inexactes!

PUISSANCES SOUSCRITES:

Les puissances souscrites sont à la base de la facturation du R2 et concourent pour environ 35% dans le montant global facturé à l'utilisateur.

les baisses de 20% des puissances souscrites pour la Ville de Clichy et de 18% pour les Sociétés Industrielles & Commerciales sont « compensées » par une hausse de 4,6% des puissances des copropriétaires et de 6,8% des locataires de Clichy Habitat.

Les utilisateurs-payeurs – non protégés - voient augmenter d'autant la part R2 de leurs factures.



- La Ville de Clichy pénalise délibérément ses administrés -

LE PROTOCOLE VALIDE LES PERTES DE 16% DU RÉSEAU:

dénoncées comme anormales par la Chambre régionale des comptes, ces pertes sont officialisées par le protocole et seront donc supportées par les utilisateurs-payeurs clichois pendant 20 ans.

250 € DE BAISSE PAR AN PAR APPARTEM.

UNE NOUVELLE BAISSE DES TARIFS : POURQUOI C'EST POSSIBLE.

Ci-après quelques-unes des propositions d'économies préconisées par le Collectif pour faire baisser les tarifs des clichois.

RÉDUCTION DES PERTES DE 16% DU RÉSEAU :

Dénoncées par le rapport de la Chambre régionale des comptes, ces pertes - acceptées, depuis des années, par la Ville - sont le résultat d'un mauvais entretien du réseau : les utilisateurs-payeurs clichois ne doivent pas supporter ce non-respect des obligations contractuelles du délégataire. (carte de « l'état » du réseau disponible sur notre site).

SUPPRESSION DES CHAR-GES LIÉES AU LEM (Levallois) ET SUPPORTÉES PAR LES CLICHOIS:

Reconnues par M. le Maire et par le Communiqué de Presse de la Mairie, lors du vote du protocole, elles doivent être supprimées, dès maintenant, des charges payées par les clichois.

RESTITUTION DES DROITS PRÉCÉDEMMENT ACQUIS PAR LES CLICHOIS: 612 000 €

500 000 € de droits (l'exonération de R22 pour les immeubles connectés depuis > 30 ans) et 112 000 € liés à l'augmentation injustifiée et unilatérale des puissances « souscrites.»

CDCC - Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy									
143 Bd Jean Jaurès - 92110 - CLICHY e-mail : cdcc 92 clichy@gmail.com Site : www.cdcc org									
BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE 2013									
Mes coordonnées:				Je choisis d'être membre du Collectif ou de renouveler mon adhésion					
Prénom				Je régle mon adhésion annuelle de 10€ :			Par chèque *		En espèces
NOM:				Je soutiens l'action du CDCC en versant la somme de€			Par chèque *		En espèces
Adresse				(*) Chèque à libeller à l'ordre du CDCC et à retourner à notre adresse postale :			Date ://2013		
				CDCC 143 Bd JEAN JAURÈS 92110 CLICHY			Signature :		
92110	Ou :	Je suis :							
Téléphone		Propriétaire		Membre C.S.		Contribuable	Je suis disponible pour participer :		
e-mail		Locataire OPH		Locat, du privé		Autre	au boîtage		autres actions